

SNC TOULOUSE



Le Cairn - 103, route de Vannes - CS 10333 - 44803 Saint-Herblain CEDEX

RÉSIDENCE

L'Etoile



RUE D'ESTREES / RUE DE TOULOUSE
35400 SAINT MALO

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

STATIONNEMENTS

APPARTEMENTS

- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES
 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS
 - ANNEXES PRIVATIVES
 - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE
 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE
 - PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS
-

Fait à Rennes, le 23/09/2020

Signature du vendeur :

1 Table des matières

1	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE	4
1.1	INFRASTRUCTURES	4
1.2	MURS ET OSSATURE	4
1.3	PLANCHERS.....	5
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5	ESCALIERS	6
1.6	CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION	6
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	7
1.8	TOITURE.....	7
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS.....	8
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	8
2.2	REVÊTEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints, tentures).....	8
2.3	PLAFOND (sauf peintures et tentures)	8
2.4	MENUISERIES EXTÉRIEURES	9
2.5	OCCULTATIONS PROTECTION ANTISOLAIRE	9
2.6	MENUISERIES INTÉRIEURES.....	9
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	10
2.8	PEINTURES – TENTURES	10
2.9	ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS.....	11
3	ANNEXES PRIVATIVES	15
3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	15
3.2	PARKINGS COUVERTS	15
3.3	PARKINGS EXTÉRIEURS.....	16
4	PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE	17
4.1	HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE	17
4.2	CIRCULATIONS COMMUNES.....	17
4.3	CIRCULATION DU REZ-DE-CHAUSSEE AFFECTE AUX STATIONNEMENTS	18
4.4	CAGES D'ESCALIERS	19
4.5	LOCAUX COMMUNS	20
4.6	LOCAUX TECHNIQUES.....	20
5	ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	21
5.1	ASCENSEURS – MONTE-CHARGES.....	21
5.2	CHAUFFAGE – EAU CHAUDE.....	21
5.3	TÉLÉCOMMUNICATIONS	21
5.4	RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES.....	21
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	21
5.6	ALIMENTATION EN EAUX	22
5.7	ALIMENTATION GAZ.....	22
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	22
6	PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS	23
6.1	VOIRIE ET PARKINGS.....	23
6.2	CIRCULATION DES PIÉTONS.....	23
6.3	ESPACES VERTS.....	23
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	24
6.5	ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR	24
6.6	CLOTURES.....	24
6.7	RÉSEAUX DIVERS	24
6.8	ACCÈS AUX BATIMENTS.....	25

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le projet consiste en la transformation de deux bâtiments scolaires en 2 immeubles de logements collectifs.

Le bâtiment A est composé de 4 niveaux sur Rez-de-chaussée. Le hall d'entrée est accessible par la rue d'Estrées.

Le bâtiment B est composé de 3 niveaux sur Rez-de-chaussée et un niveau de sous-sol. Le hall d'entrée est accessible par la rue de Toulouse.

Chaque immeuble possède un ascenseur desservant le rez-de-chaussée et les niveaux supérieurs.

La présente notice descriptive détaillera les prestations prévues pour le niveau de parking prévu au Rez-de-chaussée entre les 2 bâtiments. Un jardin commun à la copropriété et des jardins privatifs sont prévus au-dessus du niveau de parking.

GÉNÉRALITÉS

Niveau de performance

Sans objet

Notes générales

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont décrites dans la présente notice.

L'immeuble sera conforme :

- A la réglementation thermique,
- Aux normes et lois en vigueur,
- Aux prescriptions des documents techniques unifiés à caractères obligatoires,
- Aux règles de sécurité et de construction.

La conformité de l'immeuble sera vérifiée, tout au long de sa transformation, par un bureau de contrôle agréé.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et les plans d'exécutions. Les côtes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de la transformation et des impératifs techniques rencontrés lors de la transformation du bâtiment.

Il est précisé que, pour des raisons techniques, les soffites, dimensions des gaines, faux plafonds, retombées de poutres mentionnés sur les plans de vente pourront être modifiés.

La société peut apporter des modifications de prestation en cas de dépôt de bilan d'une entreprise ou d'un fournisseur, d'un retard ou problème d'approvisionnement, d'une modification ou apparition d'un matériel nouveau sur le marché, impératifs techniques, de défaut de la fabrication, de l'évolution de la réglementation administrative.

Le Maître d'ouvrage peut substituer les matériels et matériaux, équipements ou appareillages par d'autres de qualité équivalente.

Le choix de coloris, de matériaux seront offerts aux acquéreurs dans la limite de l'avancement du chantier.

1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURES

1.1.1 Fouilles

Les fouilles sont réalisées en trous ou en rigoles jusqu'au bon sol, suivant le rapport de sol fourni par le géotechnicien.

1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé, réalisées jusqu'au bon sol, suivant le calcul du BET structure et sur la base du rapport d'études géotechniques.

Notre projet prévoit la réalisation de micro-pieux, d'un radier, de semelles filantes suivant les plans du BET structure.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Parois du sous-sol

Murs périphériques

Sans objet

Murs de refends

Sans objet

1.2.2 Murs du Rez-de-chaussée

Murs périphériques

Les murs périphériques des 2 bâtiments seront conservés (sauf le mur de la façade Sud du bâtiment B) et seront destinés à rester apparents, peints ou doublés d'un isolant thermique ou acoustique suivant localisation indiquée dans l'étude thermique et acoustique.

Murs de refends

Les murs de refends seront conservés selon leurs emplacements.

Ponctuellement, des murs de refends ou des poteaux seront réalisés en béton armé ou en bois selon localisation, leurs dimensions résulteront de l'étude du BET structure ainsi que des études thermique et acoustique, ils pourront être doublés d'un isolant si nécessaire.

1.2.3 Murs de façades (RDC parking)

Le mur de façade créé à l'Ouest au niveau de l'entrée du parking couvert est réalisé sur ossatures bois et/ ou béton avec un soubassement en béton peint. Au niveau supérieur, des persiennes métalliques seront installées de part d'autre d'un bardage en bois peint de couleur rouge sang de boeuf.

1.2.4 Murs pignons

Sans objet.

1.2.5 Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.6 Murs extérieurs divers

Sans objet.

1.2.7 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- Sans objet

1.2.8 Murs ou cloisons séparatifs

Entre locaux privatifs contigus :

Sans objet.

Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers-hall et divers) :

Sans objet.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Sans objet

1.3.2 Planchers en attique

Sans objet

1.3.3 Planchers combles existants

Sans objet

1.3.4 Planchers sur locaux collectifs, techniques, circulations et locaux divers chauffés

Sans objet

1.3.5 Planchers sur locaux non chauffés

Le plancher haut du niveau de parking, non chauffé sera constitué d'une dalle pleine en béton armé traditionnelle ou préfabriquée au moyen d'une prédalle. Le dimensionnement du plancher sera déterminé par le BET structure. Le plancher sera complété par un isolant en sous face de dalle et/ou sous chape suivant l'étude thermique.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Sans objet.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Sans objet

1.4.3 Entre logements et circulations

Sans objet.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Sans objet

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble - Désenfumage

Sans objet.

1.6.3 Conduits d'air frais

Sans objet.

1.6.4 Alimentations Gaz/ Electrique

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Sans objet.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Sans objet.

1.7.3 Canalisations sous voiries

Les canalisations enterrées sous la dalle du rez-de-chaussée reprendront les éventuelles descentes verticales, les caniveaux de sol et les avaloirs du parking. Raccordement du réseau hydrocarbures du rez-de-chaussée avec passage préalable dans le séparateur hydrocarbures et relevage par pompe de puissance adaptée si nécessaire.

1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées, eaux vannes et eaux de pluie seront raccordées aux réseaux publics suivant la réglementation et spécificités communales et départementales.

1.8 TOITURE

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Sans objet.

1.8.2 Étanchéité et accessoires

Une étanchéité sur la terrasse jardin est prévue : étanchéité bitume élastomère avec feutre jardin, couche drainante et terre végétale, conformément au permis de construire.

1.8.3 Souches de ventilation et conduits divers

Sans objet

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

2.1.1.1 Séjours

Sans objet.

2.1.1.2 Chambres

Sans objet.

2.1.1.3 Cuisines

Sans objet.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service (WC, salle de bains, Salle d'eau, celliers)

Sans objet.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Sans objet.

2.1.4 Sols des Terrasses cis accessibles

Sans objet.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints, tentures)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Sans objet.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFOND (sauf peintures et tentures)

2.3.1 Plafond des pièces intérieures

Sans objet.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous-face des balcons

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Sans objet.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTION ANTISOLAIRE

Sans objet.

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Sans objet.

2.6.2 Portes intérieures

Sans objet.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Sans objet.

2.6.5 Portes de placard

Sans objet.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillage

Sans objet

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Sans objet.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Sans objet.

2.8 PEINTURES - TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrureries

Sans objet.

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staff ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-faces et rives des balcons

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures Finition A

2.8.2.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.2.2 Murs des appartements - Finition A

Sans objet.

2.8.2.3 Plafonds des appartements - Finition A

Sans objet.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sans objet.

2.8.3 Papiers peints

Sans objet.

2.8.4 Tentures

Sans objet.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.9.1 Équipements ménagers

2.9.1.1 Blocs évier, robinetterie

Sans objet.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Sans objet.

2.9.1.3 Évacuations de déchets

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Équipement sanitaire et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau

Sans objet.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet.

2.9.2.4 Évacuations

Sans objet.

2.9.2.5 Distribution de gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchement en attente

Sans objet.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Sans objet.

2.9.2.8 Robinetterie

Sans objet.

2.9.2.9 Accessoires divers

Sans objet.

2.9.3 Équipements électriques

Sans objet.

2.9.3.1 Type d'installation

Sans objet.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Sans objet.

2.9.3.3 Équipement type

Sans objet.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sans objet.

2.9.4 Chauffage, ventilation

2.9.4.1 Type installation

Sans objet.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces

Sans objet.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Sans objet.

2.9.4.4 Conduit de fumée

Sans objet.

2.9.4.4 Conduits et prises de ventilation

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises d'air frais

Sans objet.

2.9.5 Équipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Sans objet.

2.9.5.2 Pièces de rangements

Sans objet.

2.9.6 Équipements de télécommunication

2.9.6.1 Radio / TV

Sans objet.

2.9.6.2 Téléphone

Sans objet.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Sans objet.

2.9.7 AUTRES EQUIPEMENTS

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs ou cloisons

Les murs périphériques du cellier sont en maçonnerie.
Le cellier n°1 est fermé par un grillage rigide toute hauteur.

3.1.2 Plafonds

Le plafond béton est destiné à rester brut. Une isolation thermique peut être mise en place, en sous face du plancher sous les zones situées sous les parties habitables suivant l'étude de l'ingénieur fluides. Hauteur sous dalle ou isolant de 2,00 m minimum.

3.1.3 Sols

Le sol est un dallage béton. Finition avec une peinture de sol grise.

3.1.4 Porte d'accès

La porte d'accès est grillagée avec une serrure 1 point.

3.1.5 Ventilation

La ventilation est naturelle. La ventilation sera conforme à la réglementation en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

3.1.6 Équipement électrique

Sans objet

3.2 PARKINGS COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Voiles et murs de séparation en béton, parpaings ou conservation de murs existants, selon les cas.
Finition brute sur les murs ou cloisons séparatives entre stationnements.

3.2.2 Plafonds

Plafond béton destiné à rester brut. Une isolation thermique peut être mise en place, en sous face du plancher sous les zones situées sous les parties habitables suivant l'étude de l'ingénieur fluides.

3.3.3 Sols

Le sol de la circulation commune et des places est en enrobé. La délimitation des places se fera par une peinture. Numérotation des places de parkings sur les murs ou le sol. Traçage en peinture du sigle handicapé à la place concernée suivant la réglementation en vigueur.

Bandes podotactiles ou résine d'aide à l'orientation suivant la réglementation.

3.3.4 Porte d'accès

Porte d'entrée en parc de stationnement motorisée pour les véhicules et portillon piéton sur badge.

Une porte basculante manuelle est prévue par le parking n° 4.

Les autres emplacements de parking ne seront pas boxables.

3.3.5 Ventilation

La ventilation naturelle du parking sera statique. La ventilation sera conforme à la réglementation en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

3.3.6 Équipement électrique

La ventilation naturelle du parking sera statique. La ventilation sera conforme à la réglementation en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

3.3 PARKINGS EXTÉRIEURS

3.3.1 Murs ou cloisons

Sans objet

3.3.2 Plafonds

Sans objet

3.3.3 Sols

La voie d'accès est en pavés.

Le sol des places est en enrobé. La délimitation des places se fera par une peinture. Numérotation des places sur le sol. Traçage en peinture du sigle handicapé à la place concernée suivant la réglementation en vigueur. La place n°2 est handicapée et appartient à la copropriété.

Bandes podotactiles ou résine d'aide à l'orientation suivant la réglementation.

3.3.4 Porte d'accès

Le portail existant sur rue est en serrurerie, repeint et motorisé.

Les emplacements de parking ne seront pas boxables.

4 PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Sans objet

4.1.2 Parois

Sans objet

4.1.3 Plafonds

Sans objet

4.1.4 Éléments de décoration

Sans objet

4.1.5 Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Sans objet

4.1.6 Boîtes aux lettres et à paquets

Sans objet

4.1.7 Tableau d'affichage

Sans objet

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Équipement électrique

Sans objet

4.2 CIRCULATIONS COMMUNES

4.2.1 Sols des circulations

4.2.1.1 Rez de chaussée

Sans objet

4.2.1.2 Etages

Sans objet.

4.2.2 Murs

4.2.2.1 Rez de chaussée

Sans objet

4.2.2.3 Etages

Sans objet

4.2.3 Plafonds

4.2.3.1 Rez-de-chaussée

Sans objet

4.2.3.2 Etages

Sans objet.

4.2.4 Eléments de décorations

Sans objet

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes communes

Sans objet

4.2.7 Équipement électrique

Sans objet

4.3 CIRCULATION DU REZ-DE-CHAUSSEE AFFECTE AUX STATIONNEMENTS

4.3.1 Sols

Le sol est prévu en enrobé.

4.3.2 Murs

Voiles et murs de séparation en béton, parpaings et conservation de murs existants périphériques, suivant plans du bureau d'études structure.

Finition brute sur les murs ou cloisons séparatives entre stationnements.

4.3.3 Plafonds

Plafond béton destiné à rester brut. Une isolation thermique peut être mise en place, en sous face du plancher sous les zones situées sous les parties habitables suivant l'étude de l'ingénieur fluides.

4.3.4 Porte d'accès

Porte d'entrée en parc de stationnement motorisée.

Une porte basculante manuelle est prévue par le parking n° 4.

Les autres emplacements de parking ne seront pas boxables.

4.3.5 Rampe d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.6 Equipement électrique

Eclairage sur détecteur de présence.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Sans objet.

4.4.2 Murs

Sans objet.

4.4.3 Plafonds

Sans objet.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches) limons

Sans objet.

4.4.5 Chauffage - ventilation

Sans objet.

4.4.6 Éclairage

Sans objet.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Locaux Vélos

L'accès au local vélos commun sera depuis le parking couvert au rez-de-chaussée du bâtiment B. L'accès sera sécurisé par une serrure sur organigramme.

Le sol sera soit en enrobé ou en béton peint.

Les murs seront en peinture de propreté.

Plafond brut ou isolation suivant étude thermique.

L'éclairage se fera par hublot avec commande par détecteur de présence.

Ventilation naturelle.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoirs collectifs

Sans objet.

4.5.4 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX TECHNIQUES

4.6.1 Local de réception des ordures ménagères

Sans objet.

4.6.2 Chaufferie

Sans objet.

4.6.3 Sous station chauffage

Sans objet.

4.6.4 Local des surpresseurs

Sans objet.

4.6.5 Local transformateur EDF

Sans objet.

4.6.6 Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.6.7 Local ventilation mécanique

Sans objet.

5 ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS - MONTE-CHARGES

Sans objet.

5.2 CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

Sans objet

5.3 TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

Sans objet.

5.3.2 Antenne TV/RADIO

Sans objet.

5.4 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Suivant locaux décrits dans les articles précédents.

5.6 ALIMENTATION EN EAUX

5.6.1 Comptages généraux

Sans objet.

5.6.2 Suppresseurs, réducteurs, et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Sans objet.

5.6.3 Colonnes montantes

Sans objet.

5.6.4 Branchements particuliers

Sans objet.

5.7 ALIMENTATION GAZ

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptage des services généraux

Sans objet.

5.8.2 Colonnes montantes

Sans objet.

5.8.3 Branchements et comptages particuliers

Sans objet.

6 PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

L'accès aux bâtiments se fera depuis la voirie publique.

6.1.2 Trottoirs

Sans objet.

6.1.3 Parkings extérieurs

Sans objet.

6.2 CIRCULATION DES PIÉTONS

6.2.1 Chemin d'accès aux entrées, emmarchements

Sans objet

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes fleurs

Sans objet.

6.3.3 Engazonnement

Sans objet.

6.3.4 Arrosage

Sans objet.

6.3.5 Bassin décoratif

Sans objet.

6.3.6 Chemin de promenade

Sans objet.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

6.5 ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Sans objet.

Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Sans objet.

6.6 CLOTURES

6.6.1 Sur rue

Sans objet.

6.6.2 Avec parking visiteurs

Sans objet.

6.6.3 Sur jardin en cœur d'ilot

Sans objet.

6.7 RÉSEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Sans objet.

6.7.2 Gaz

Sans objet.

6.7.3 Électricité

Sans objet.

6.7.4 Poste d'incendie - extincteurs

Sans objet.

6.7.5 Égouts

Sans objet.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Sans objet.

6.7.8 Drainage du terrain

Sans objet.

6.7.9 Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement

Sans objet.

6.8 ACCÈS AUX BATIMENTS

6.8.1 Clés accès + Émetteur parking

1 émetteur par place de parking.